

PATRIMOINE

Faudra t-il raser des églises ?

Baisse du nombre de paroissiens, pénurie de prêtres et coût d'entretien des églises trop élevé imposent au clergé de prendre des mesures dont dépend l'avenir des édifices



Trouver des « partenaires » pour assurer la pérennité d'églises qui ont besoin de grands travaux, c'est la volonté affichée de l'Evêché. Pour Saint-Benoît, une réunion de concertation doit se tenir le 9 mars.

Des églises sacrifiées sur l'autel des finances, la question est loin de faire sourire des paroissiens dont certains imaginent déjà le pire : la démolition d'une église, faute de moyens pour réaliser des travaux indispensables.

L'une des églises calaisiennes est directement dans le collimateur des autorités religieuses pour cette raison. Il s'agit de Saint-Benoît, boulevard Victor-Hugo, église autour de laquelle une réflexion informelle vient tout juste de démarrer. Ce qui a exacerbé les craintes d'habitants du quartier qui la voient déjà comme rasée. « Ils ont tort, rétorque l'abbé Hazelart, doyen de Calais, nous sommes juste dans une réflexion, celle-ci ne fait que démarrer, rien n'est arrêté, nous avons beaucoup de pistes de réflexion à étudier. »

L'homme de foi reste confiant même si l'Église traverse une crise, une vraie : une pénurie de prêtres et un manque de vocation qui n'est pas nouveau - 89 prêtres pour 1 200 clochers dans le diocèse - et des paroissiens tout aussi

frileux. De quoi soulever la question du maintien en l'état de certaines églises.

Des centaines de milliers d'euros de travaux à prévoir à Saint-Benoît

« Il est bien trop tôt pour dire quoi que ce soit pour Saint-Benoît, confesse l'abbé Rauwel, prêtre de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul en Calais, à laquelle appartient ce clocher. Nous aurons une réunion dans quelques jours et on en saura sans doute plus après... »

Pour éviter d'en arriver à une funeste issue que personne n'envisage aujourd'hui, des concertations sont mises en place. Le dialogue a commencé dans la paroisse calaisienne, un rendez-vous avec la municipalité aura lieu le 9 mars. « On espère trouver des partenariats pour faire quelque chose de nos églises », conclut Jean-Paul Hazelart. Qui a proposé à l'Evêché de lancer un état des lieux à l'échelon du diocèse pour faire un diagnostic exhaustif des lieux de

culte. Pour tenter d'en assurer la survie.

Il n'est donc pas question - pour l'instant ? - de raser quoi que ce soit mais le diocèse veut trouver une solution pérenne. Et donc des sources de financement. « C'est une question économique qui se pose, poursuit l'abbé Hazelart. Cela n'est pas lié au fonctionnement courant - chauffage ou charges de ce genre - mais aux travaux que nécessitent ces bâtiments. »

L'église Saint-Benoît aurait besoin d'environ 700 000 euros d'investissement entre toiture et étanchéité, entre autres opérations de gros œuvre. Et comme elle fait office d'église depuis 1906 après avoir abrité les Capucins, la loi de 1905 fait que ces frais incombent à l'association diocésaine, propriétaire de l'édifice.

Rien n'est décidé, l'Evêque tranchera

Où trouver l'argent et investir de tels fonds se justifierait-il ? « Sans doute », crieront amoureux du patrimoine et catholiques qui ne pourraient vivre sans « leur » église. « Et supprimer une église,

c'est tuer un quartier », ajoute une riveraine ayant participé à une première discussion informelle sur le sujet, il y a quelques jours.

Saint-Benoît dépend d'une paroisse qui compte quatre clochers : Notre-Dame-de-Consolation avenue Saint-Exupéry ; Saint-Joséph rue Hippolyte-Taine ; Sainte Marie-Madeleine rue du Pont-Trouille. En plus de Saint-Benoît et du centre Saint-Nicolas avenue Guynemer.

Dans le cas précis de l'église Saint-Benoît, le verdict reviendra à l'Evêque du diocèse d'Arras puisque cette église relève de l'association diocésaine et non pas de la Ville. Pour mémoire, la loi dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat, appliquée depuis 1905, répartit les églises et les objets, autrement dit tout leur mobilier, en deux catégories. Tout ce qui a été construit avant 1905 appartient aux communes - ou à l'Etat pour les cathédrales - avec affectation aux associations diocésaines. Ce qui a été construit après 1905 appartient de plein droit à ces associations.

LAURENT GEUMETZ

LA RÉGION VEUT INVESTIR

Les élus régionaux se sont eux aussi saisis de la question de la sauvegarde des clochers du Nord-Pas-de-Calais. Dans une intervention en commission permanente, Daniel Percheron, le président de Région, a lancé un long plaidoyer pour la sauvegarde des clochers, au nom du patrimoine mais aussi au nom de l'économie. « Et personne n'oserait s'élever contre une prise de position de notre part allant dans ce sens », résume-t-il. Pour sauver autant les monuments que la filière qui va derrière, celle des corps de métiers pouvant intervenir sur les bâtiments. Lors de cette même réunion, il a suggéré que la Région aille jusqu'à investir à hauteur de cinq millions d'euros pour « sauver les vitraux et les églises ». « N'oublions pas que c'est souvent autour des reliques que s'est construite l'histoire de nos villages, en particulier dans les zones rurales. » « Pensons surtout à sauver les églises en elles-mêmes avant les vitraux », a plaidé pour sa part Philippe Rappeau, en réponse à cette intervention de Daniel Percheron.

LES PAROISSES EN BREF

2

Calais se partage en deux paroisses : Saint-Vincent-de-Paul en Calais, et Pentecôte Blanc-Nez

2

Calais compte deux prêtres, soit autant que de paroisses, en plus de ce que le diocèse appelle les prêtres aînés

10

On dénombre dix clochers sur Calais. A noter que la paroisse Pentecôte Blanc-Nez inclut les clochers situés hors de Calais

1 + 3

En plus des prêtres, les offices sont assurés par un diacre à Calais, et trois diacres extra-muros, dont deux à Marck

1 200

Le diocèse d'Arras a recensé 1 200 clochers sur l'ensemble de son territoire